

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 8

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Election des délégués de la Ville
au Syndicat Intercommunal pour
le Gaz et l'Electricité en Ile-de-
France (SIGEIF)

Séance ordinaire du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le :

16 AVR. 2026

Publiée le :

16 AVR. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le :

16 AVR. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M.
DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET,
Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M.
FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, Mme LIMAN, M.
BARSIKIAN, M. WISS, Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M.
GINDROZ, Mme ELAIC, M. GELLER, Mme PARENTI, Mme BOUKABOU
HLALI, M. BUTHION, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M.
DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Absent excusé :

M. ARNOULT Procuration à Mme CHARBONNIER

Secrétaire de séance :

Serge BRIANCHON



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours
gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N°8

OBJET : ELECTION DES DELEGUES DE LA VILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Vu les articles L. 2121-21, L. 2121-33, L. 5211-7 et L. 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 7 des statuts du Syndicat,

Considérant que la commune doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection des délégués de la Ville au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile- de-France (SIGEIF).

Candidats présentés par la liste « Demain Montmorency » :

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
-Hicham ASSARINI	- Philippe PRIOLON

Ont obtenu :

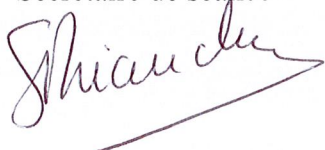
Candidats présentés par la liste « Demain Montmorency » : 35 voix

Sont élus à l'unanimité :

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
-Hicham ASSARINI	- Philippe PRIOLON

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Serge BRIANCHON
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency